



03073091

Réservé au Moniteur belge

MONITEUR BELGE
(DIRECTION)

24.-6-2003

BELGISCH STAATSBAD
BESTUUR

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

Réservé au tribunal de commerce

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du *Moniteur belge*

à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription

Registre des groupements européens d'intérêt économique

n°

Registre des groupements d'intérêt économique

n°

Registre des sociétés civiles à forme commerciale

n°

Registre des sociétés étrangères non visées par les articles

81 et 82 du Code des sociétés

n°

Registre des sociétés agricoles

n°

2. Dénomination ou raison sociale de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

Innovation Technology Environment Quality

3. Forme juridique (en entier)

▷

Société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

Rue des carrières 77
5190 Balâtre

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

Namur 78949

6. Numéro T V A ou numéro Registre national des personnes morales (T V A non assujetti)

▷

BE 476.036.507

7. Objet de l'acte

▷

Changement d'adresse

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du *Moniteur belge*

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Par décision de la gérance, le siège social de la société est transféré, à dater de ce jour, à l'adresse suivante :

Chemin des Artisans 3c
5150 Floreffe

Cammarano Antonio, gérant

Huyghebaert Bruno, gérant

Mostade Olivier, gérant

Grandeur minimum du caractère à respecter
Direction Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait d'acte comporte plus d'une page